



6^{ème} Tournoi des 3 Moulins

Règlement particulier du tournoi

Article 1

Le tournoi est organisé par le club : LES VOLANTS DE CALVISSON.

N° de demande d'autorisation FFBA D : **2300481**

Article 2

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBA D. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC, certains points peuvent éventuellement être complétés au vu des dispositions et des équipements attribués.

Article 3

Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBA D et être en possession de sa licence le jour du tournoi.

Article 4

En cas de forfait d'un joueur, celui-ci doit prévenir le club organisateur de sa non-participation et adresser au plus tard dans les 5 jours les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton.

Article 5

Une tenue de badminton, conforme au code des tenues vestimentaires et publicité, est exigée sur les terrains.

Article 6

Le Juge-Arbitre principal de la compétition est **Arnaud Cooren** et le Juge Arbitre Adjoint est **Augustin Sangil**. Leurs décisions sont sans appel.

Article 7

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux.

Article 8

Les disciplines pour le tournoi sont le Simple Dame, le Simple Homme, le Double Dame, le Double Homme et le Double Mixte découpées en plusieurs séries selon le nombre d'inscrits. Ces séries sont établies en fonction du CPPH des joueurs inscrits.

Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBA D (dans toute la France) dont le classement va de **NC à N1**.

Tous les tableaux sont des tableaux seniors. Les minimes, cadets, juniors et vétérans peuvent également s'inscrire en catégorie senior.

Les joueurs ne peuvent pas faire Simple ET Mixte, les deux tableaux étant le même jour.

Le nombre maximum de joueurs est :

- 150 le samedi
- 180 le dimanche

En cas d'inscriptions trop nombreuses, les premières inscriptions reçues et validées par le règlement des frais d'inscription sont prioritaires.

Le tournoi se déroule en poules (de 4 si possible) avec deux sortants par poule dans toutes les séries, puis tableau final.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le mode d'élimination ou de fusionner les tableaux de deux séries si l'un de ceux-ci n'atteignait pas le minimum prévu par le RGC.

Article 9

Tout joueur peut s'inscrire sur deux tableaux dans deux séries différentes.

Les frais d'engagement sont :

- **18 euros pour un tableau**
- **20 euros pour deux tableaux**

Les joueurs doivent s'inscrire en remplissant la fiche d'inscription prévue à cet effet (une fiche d'inscription par club, de préférence), **il est recommandé de s'inscrire via le site badnet : <https://badnet.fr/>**

Les dates importantes de la compétition sont :

- Date de la compétition : **9 et 10 décembre 2023**
- Date du tirage au sort : **3 décembre 2023**
- Date de prise en compte du CPPH : **23 Novembre 2023**
- Date limite d'inscription : **1 décembre 2023**

Article 10

Les tableaux se déroulent de la façon suivante :

Samedi 9 Décembre 2023 :

- simple dame
- simple homme
- double mixte

Dimanche 10 Décembre 2023 :

- double dame
- double homme

Article 11

Les inscriptions sont prises en compte selon leur ordre d'arrivée avec paiement validant l'inscription. Aucune inscription n'est prise par téléphone. Les inscriptions dont le règlement n'a pas été reçu à la date du tirage au sort ne sont pas prises en compte.

Article 12

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

Article 13

Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant son premier match. Les joueurs de la première série de Matches peuvent se présenter 30 minutes avant leur premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition peut ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition doit impérativement obtenir l'accord du Juge-Arbitre.

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription. Le représentant doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge et doit rester pendant toute la durée où ces mineurs sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

Article 14

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, le volant officiel du tournoi est le **Linton 2** pour toutes les séries classées. Il est en vente lors du tournoi.

Article 15

Les matchs se font en auto-arbitrage sauf décision contraire du comité d'organisation ou sur demande d'au moins un des joueurs concernés. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 16

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.

Article 17

Le temps d'échauffement est de 3 minutes après l'appel du match.

Article 18

Les joueurs non présents sur le terrain 5 minutes après l'appel de leur match peuvent être déclarés forfait par le Juge-Arbitre.

Article 19

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 20

Les premiers matchs commencent à 8h00 le samedi 9 Décembre et le dimanche 10 Décembre.

Article 21

Si au service un volant touche un obstacle au-dessus du terrain il est compté « LET » la première fois et « FAUTE » la suivante. En cours de jeu, un volant qui touche un obstacle est compté faute.

Article 22

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident durant les deux jours de compétition.

Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement.

Le Juge Arbitre

Le Comité D'Organisation
Les Volants de Calvisson



F.Grau